



Dommmages suite à la foudre (Locataire ou propriétaire?)

Par **jppseudo**, le **15/08/2015** à **15:29**

Bonjour,

Mon locataire vient de me signaler qu'un orage a endommagé la motorisation du volet roulant de la maison qu'il occupe. Le volet ne pourrait plus que se fermer (ouverture désormais impossible).

La réparation incombe t-elle au locataire ou au propriétaire?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **alterego**, le **15/08/2015** à **19:45**

Bonjour,

Votre locataire est totalement étranger au sinistre.

Le sinistre a un bien dont vous êtes propriétaire ayant pour origine la foudre, c'est à vous qu'il incombe de le déclarer à votre assureur PNO. Dans le cas où vous n'auriez pas souscrit un tel contrat, vous devrez supporter la charge de la réparation ou du remplacement.

Cordialement